

L'AGRICULTURE DANS LES ETCHEMINS, C'EST...

- 490 producteurs et productrices
- 41 M \$ générés annuellement
- Des fermes qui occupent 18% du territoire
- Des activités d'élevage en croissance
- Une forêt productive, autant pour l'acériculture que la sylviculture
- Une zone agricole qui couvre 53% du territoire
- Une contribution précieuse à la beauté des paysages agroforestiers

DES OPPORTUNITÉS NOMBREUSES

- Faible coût des terres agricoles
- Potentiel de construction résidentielle en zone agricole
- Potentiel agronomique pour cultures émergentes et/ou à valeur ajoutée
- Terres isolées propices à la culture biologique
- Aide financière pour la remise en culture
- Service L'ARTERRE



Ensemble pour notre agriculture !

Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur les activités agricoles et agroforestières dans une MRC. Réalisé en concertation avec le milieu, il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles.

Pour consulter la version intégrale du PDZA des Etchemins et pour suivre sa mise en oeuvre, rendez-vous sur www.mrcetchemins.qc.ca

MRC des Etchemins, 2019
www.mrcetchemins.qc.ca | 418 625-9000

PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE



CAP 2015 !

« En 2035, la MRC des Etchemins réalise son plein potentiel et valorise des pratiques agricoles et agroforestières innovantes et actuelles tout en maintenant ses acquis. Elle mobilise de pair ses producteurs, ses transformateurs et ses citoyens de façon à construire des relations ouvertes, saines et gagnantes »

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1

Propulser la pratique de l'agriculture et de l'agroforesterie

2

Accroître le potentiel de multifonctionnalité de l'agriculture

3

Appuyer le développement de la transformation et de la mise en marché des produits agroalimentaires et forestiers

4

Favoriser des liens de communication forts et adaptés

QUELQUES ACTIONS DU PLAN D'ACTION 2019-2023

- Tenir un répertoire des terres en exploitation, en location/vente/transfert et en friche, incluant une cartographie pour chaque municipalité
- Développer une stratégie d'occupation du territoire et adresser une nouvelle demande à la CPTAQ en vertu de l'article 59
- Organiser des séjours exploratoires à l'extérieur du territoire portant sur des filières spécifiques et inviter des ressources spécialisées
- Développer un projet à potentiel agrotouristique pouvant contribuer à l'identité du milieu
- Faire la promotion des possibilités de construction résidentielle en zone agricole liées à l'article 59
- Soutenir les initiatives collectives de commercialisation et de distribution en circuit court
- Mettre sur pied un projet éducatif en agriculture et en foresterie dans différents milieux scolaires et éducatifs

PLAN D'ACTION | 2019-2023

